

230 MEMBRES QUI DISENT STOP A 20 ANS D'ATTENTE

230 adhésions de membres individuels, de familles, d'entreprises en à peine trois mois. Autant de personnes qui refusent d'attendre 40 ans pour être protégées. Les inquiétudes formulées par la population lors d'échanges personnels avec les membres du comité démontrent le bien-fondé de la constitution d'un tel mouvement citoyen militant pour une sécurisation plus rapide de la plaine du Rhône.

Les habitants, les entreprises ne sont en rien responsables du retard de calendrier. La responsabilité en incombe aux seules autorités cantonales. Basée sur le rapport Voyame, qui remet en question l'ampleur du risque, la révision du projet initiée en 2022 par le canton doit être soumise aux autorités fédérales et leurs différents services. Si cette révision n'est pas agréée, le financement du projet prendra l'eau. **Encore 10 ans de perdus.** Pendant ce temps, les digues vieillissent. Mais le danger, lui, n'attend pas.

La sécurité est un droit ; ce n'est pas une option.

C'est le message implicite que le comité a transmis aux autorités communales et cantonales représentées par la direction du Service cantonal des dangers naturels. Tous les acteurs partagent cette approche. Le problème est que le blocage cantonal provient d'une application rigide de la notion des surfaces d'assolement. Nous contestons cette approche par trop réductrice à laquelle nous opposons le principe de sécurité clairement défini par la loi sur la protection des cours d'eau.

Refuser d'agir, c'est jouer avec des milliers d'habitants et d'emplois dans la région du coude du Rhône. Dans le Haut-Valais, les travaux ont été/sont exécutés en accord avec le projet Rhône 3. Nous nous réjouissons de cet état de fait. Les aménagements réalisés en conformité au projet R3 voté en 2015 ont fait leurs preuves. Les sites industriels de Lonza et de la ville de Viège ont pu être efficacement protégés lors des crues survenues en 2024 et les emplois préservés ; les autorités locales le reconnaissent. Alors, **pourquoi pas R3** dans le secteur sensible Riddes-Martigny ?

Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau versus Loi sur les surfaces d'assolement

Nous respectons le travail des agriculteurs. Mais la sécurité prime sur toute autre considération. L'Etat du Valais a, semble-t-il, fait siens les arguments du milieu agricole tendant à imposer la défense des SDA sous le principe d'une compensation **mètre pour mètre**. Il s'agit d'une notion qui ne doit pas avoir cours dans un projet sécuritaire d'envergure (*le plus grand du pays*) comme l'est la correction du Rhône. Il apparaît évident que la réalisation de R3 n'a jamais été remise en cause par le fait qu'elle impliquera l'utilisation des SDA. L'emprise R3 n'est pas dépendante de la quantité de SDA disponibles mais **découle en priorité des objectifs et besoins du projet en vertu de la législation sur les eaux**. Faux débat mais vrai retard.

Une vraie pesée des intérêts : Le critère de l'emprise sur les SDA est évidemment important pour tout projet ayant un impact sur le territoire. Mais en quoi le respect intransigeant des SDA est-il plus déterminant que la législation sur les cours d'eaux ? C'est du dogmatisme foncier. Les compensations qualitatives des SDA sont occultées, voire refusées. La réalisation ou non du projet dépend exclusivement d'une **volonté politique**. Le Tribunal fédéral lui-même rappelle que les impératifs de sécurité doivent primer dès lors que le risque est avéré. Dans le cas d'espèce, c'est bien la réalité.

Le comité de l'ADHPR s'appuie sur une notion fondamentale. **La sécurité n'est pas à géométrie variable.** Il n'est pas admissible que l'on gèle durablement le développement des communes du secteur Riddes-Martigny/Fully. Il n'est pas soutenable que les biens des résidents soient dévalués par des zones de danger **décrétées pour des décennies.** Une rupture de digue coûterait infiniment plus cher – *plusieurs dizaines de millions* - à la collectivité, humainement et économiquement, qu'un déclassement limité de parcelles agricoles. Les résidents et propriétaires de logement ou d'entreprises **refusent d'être les sacrifiés du Rhône.** Nous sommes leurs voix.

Dans l'immédiat, l'association exige de l'Etat du Valais qu'il mette en place des mesures de protection urgentes et efficaces avant que les travaux définitifs de Rhône 3 ne débutent quelle que soit l'option retenue in fine. Nous demandons également aux autorités cantonales de l'**anticipation** en prenant en compte les effets du réchauffement climatique dans le projet définitif. Une réduction des valeurs de calcul de débit sera contestée par nous. Notre prochain billet d'information traitera des responsabilités et des jurisprudences en vigueur pour les thèmes traités.

La sécurité n'attend pas 2062.

Habitants, chefs d'entreprises rejoignez l'association ADHPR. Chaque voix compte pour faire bouger le canton.

Adresse : **ADHPR – CP 37 – 1926 Fully** ou par mail adhpr26@outlook.com

Site : www.sos-plainedurhone.ch

Le comité de l'ADHPR